

GAS ETTTE



**L'IMPACT SOCIAL DE LA CRISE
DU CORONAVIRUS** p.4

OPÉRATION MEBAR II p.10



Sommaire

Mai-Août 2022 | N°57

Edito

3

L'impact social de la crise du coronavirus	4
Nouveaux montants du revenu d'intégration	5
Nouvelle brochure sur les arnaques en ligne	5
E-DEPO: la Caisse des Dépôts et Consignations se modernise	6
Le GAS en accompagnement des personnes incarcérées	7
Animation extrascolaire	8
« La guidance budgétaire pas à pas »: nouveau cycles de formations	9
Energie news	10
Nouveau président	13
Conso Malin #10	14
En bref...	17

Édito

Les enfants sont rentrés à l'école... L'été se termine donc tout doucement... L'équipe prévention est heureuse d'avoir pu reprendre après deux années d'interruption, covid oblige, son animation extrascolaire (p.8). Toujours en rapport avec cette pandémie, nous revenons en page 4 sur l'enquête réalisée par le SPP intégration sociale auprès des CPAS sur l'impact social de la crise du coronavirus en examinant comment et dans quelle mesure les gens ont fait appel aux CPAS pour obtenir une aide sociale.

En page 5, nous vous présentons une nouvelle brochure publiée par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement sur les arnaques en ligne.

Désormais, pour introduire un dépôt ou une consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations, il faut passer par l'application e-DEPO grâce à laquelle il est possible de déposer une garantie locative ou d'autres types de dépôts en ligne en quelques clics; plus d'infos en page 6.

Dans le courant du mois de mai, nos équipes se sont rendues à la prison de Marche-en-Famenne à la demande d'ADEPPI (Atelier d'Education

permanente pour Personnes Incarcérées). Une expérience intéressante que nous vous proposons de découvrir en page 7.

En page 9, nous vous informons de l'organisation d'un nouveau cycle de formations relatives à l'utilisation du manuel « La guidance budgétaire pas à pas ».

Ensuite, la rubrique « Energie News » vous donne toutes les infos pratiques concernant l'opération MEBAR II qui prévoit l'octroi d'une subvention aux ménages à revenus modestes pour les aider à effectuer des travaux visant à améliorer les performances énergétiques de leur logement (p.10).

En page 13, nous vous présentons notre nouveau bureau exécutif et terminons notre GASette avec la traditionnelle rubrique « Conso Malin » qui vous propose, cette fois, quelques bons plans pour une rentrée moins chère!

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

L'équipe du GAS

L'impact social de la crise du coronavirus

Le SPP intégration sociale a réalisé une enquête auprès des CPAS sur l'impact social de la crise du coronavirus en examinant comment et dans quelle mesure les gens ont fait appel aux CPAS pour obtenir une aide sociale.

L'enquête a porté sur le début de la crise du coronavirus du début de l'année 2020 jusqu'à fin de l'année 2021.

Vous pouvez consulter les résultats de cette enquête en suivant le lien suivant: <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/limpact-social-sur-les-cpas-et-leur-public-cible-retour-sur-la>

En résumé et sans surprise, il en ressort que les demandes d'aides diverses ont beaucoup augmenté au début de la crise et que les chiffres se sont tassés ensuite pour certains types de demandes.

On peut notamment y lire que les demandes de médiation de dettes ont fortement augmenté dès juillet 2020.

L'explication la plus plausible est que les réserves financières des personnes se sont épuisées (en raison d'une diminution des revenus et/ou d'une augmentation des dépenses), ce qui a entraîné une dette (croissante).

Au bout d'un certain temps, ces personnes se sont adressées au CPAS pour obtenir une aide à la gestion de dettes. La tendance générale à la hausse de la médiation de dettes s'est poursuivie et atteint un pic en juillet 2021. Ensuite, un niveau élevé s'est maintenu et en décembre 2021, l'aide à la médiation de dettes était encore remarquablement plus élevée qu'avant la crise du coronavirus (+21,6 % par rapport à janvier 2020).

Ce constat nous surprend un peu car nous n'avions pas eu l'impression que le nombre de dossiers augmentait fortement dans les services de médiation de dettes de la Province, à l'exception de l'un ou l'autre.

Autre constat intéressant, l'enquête ne révèle pas d'augmentation significative de la part des indépendants et artistes, qui ont pourtant été durement touchés lors de la crise du coronavirus. On peut en déduire que ces groupes spécifiques ont essayé d'abord de mobiliser leurs réserves financières et d'épuiser d'autres droits sociaux avant d'introduire une demande d'aide auprès du CPAS. Les mesures de crise prises ont sans doute aussi joué un rôle à cet égard, notamment le « droit passerelle » de crise pour les indépendants.

Concernant l'utilisation des subventions covid, les pourcentages sont les suivants :

Subside	Montant disponible	Taux d'utilisation 2020 - Taux d'utilisation final 2021	
		Rapport Unique	estimé (subsidés prolongés jusque mars 2022)
Aide alimentaire	14.000.026 €	87,1%	/
Covid général	135.000.001 €	65,3%	74,2%
Zoom 18-25	24.000.005 €	29,9%	58,3%
Aide psychologique	10.000.003 €	58,9%	64,7%

Nouveaux montants du revenu d'intégration (RIS)

	Revenu d'intégration sur une base mensuelle au 1er août 2022
Cat. A: Cohabitant	€ 758.64
Cat. B: Isolé	€ 1.137,92
Cat. E: Famille	€ 1.537,90

Nouvelle brochure sur les arnaques en ligne

L'Observatoire du Crédit et de l'endettement vient de publier une nouvelle brochure consacrée aux arnaques en ligne. Un outil indispensable pour identifier les arnaques en ligne et savoir comment réagir face à elles.

Conseils pratiques, outils, astuces, aperçu des différents organismes de contact et des démarches à effectuer, cette brochure se veut accessible tant à destination des professionnels que des particuliers.

Vous pouvez la télécharger en suivant le lien suivant: <https://observatoire-credit.be/storage/files/Brochures%20FSE/Brochure%20arnaque%20juin%202022.pdf>



E-DEPO: la caisse des Dépôts et Consignations se modernise

Pour introduire un dépôt ou une consignation à la Caisse des Dépôts et Consignations, il faut désormais passer par l'application e-DEPO.

Grâce à e-DEPO, il est possible de déposer une garantie locative ou d'autres types de dépôts en ligne en quelques clics.

L'accès à l'application e-DEPO se fait uniquement par Internet. Pour accéder à e-DEPO, il faut au préalable s'identifier sur MyMinfin, le portail du SPF Finances .

Une fois identifié et connecté à votre espace sécurisé, il suffit de suivre la [procédure e-depo](#) pour créer un espace dans un coffre-fort numérique et y consigner les fonds.

Une vidéo explicative permet de se familiariser avec l'application :

<https://www.youtube-nocookie.com/embed/zCzVR2DhoHk>

Plus concrètement, les médiateurs judiciaires devront y faire un dépôt du solde du compte de médiation en cas de décès du requérant, en allant sur la rubrique « autre consignation ».

Une autre utilité de ce service consiste en la possibilité d'y constituer une caution locative, ce qui facilite grandement les choses puisqu'il ne faut plus passer par une banque, où les formalités sont parfois très lourdes.

Le service est gratuit mais il faut savoir qu'il ne rapporte pas d'intérêt sur la somme déposée.

Lorsque le locataire voudra libérer les sommes, le bailleur en sera averti et devra marquer son accord.

En cas de désaccord entre le preneur et le bailleur, la garantie restera bloquée jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé ou qu'un jugement exécutoire soit communiqué à e-Depo.

The screenshot shows the e-DEPO interface for 'Garantie locative'. At the top, there are language options (NL, FR) and a 'DÉCONNEXION' button. The main navigation bar includes 'Ouvrir un nouveau dossier' and 'Consulter mes dossiers'. Below this is a progress bar with six steps: 1 Caution, 2 Preneur, 3 Déposant, 4 Bailleur, 5 Résumé, and 6 Confirmation. The 'INFORMATIONS GÉNÉRALES' section contains a warning: 'Attention : le montant versé doit correspondre au cent près.' It includes input fields for 'Montant du dossier' (with subtext 'Entrez le montant de la caution'), 'Votre référence' (with subtext 'Entrez votre référence'), and 'Langue de l'acte de caution' (with buttons for FR and NL). There is also a field for 'Type et adresse du bien loué' (with subtext 'Entrez le type et l'adresse du bien loué'). The 'DÉTAILS DE PAIEMENT' section is partially visible at the bottom, with a note: 'Inscrivez le numéro de compte avec lequel la caution sera versée. Après réception d'une mainlevée, l'argent sera remboursé sur ce compte.'

Le GAS en accompagnement des personnes incarcérées

Au cours du mois de mai, notre équipe de prévention a eu l'occasion de traiter une demande un peu particulière d'ADEPPI (Atelier d'Education Permanente pour Personnes Incarcérées). Ce fut pour nous l'occasion de travailler en milieu carcéral, à la prison de Marche-en-Famenne, dans le cadre d'un cours d'aide à la réinsertion.

Le groupe était constitué de 6 prisonniers et se réunissait deux fois par semaine pendant 2h15 afin d'aborder de multiples sujets pouvant les aider à leur réinsertion. Cela leur donne également l'opportunité de faire appel à de nombreux intervenants tels que le GAS. Le profil des participants à nos animations était des prisonniers qui étaient désormais libérables dans les deux ans.

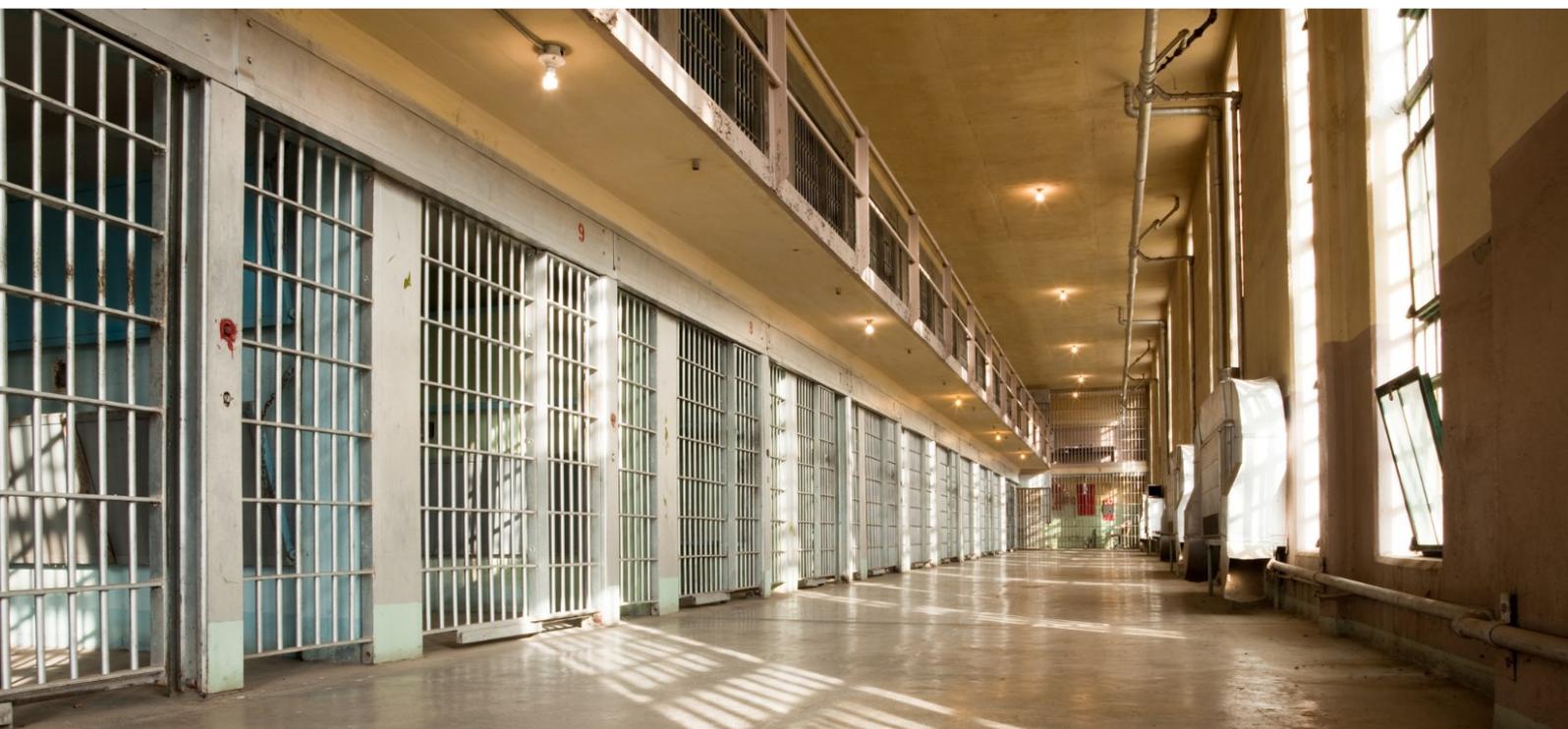
Nous nous sommes donc rendus à la prison de Marche-en-Famenne à trois reprises afin d'aborder avec les prisonniers les thématiques du surendettement, du budget mais également des crédits et des ouvertures de crédit. Afin de répondre au mieux à leurs demandes et à leurs questionnements, nous étions accompagnés

d'une juriste lors de notre première intervention. Cela a permis d'aborder leur situation individuelle de manière plus spécifique et d'être au plus proche de leurs réalités.

Les animations réalisées ont reçu un très bon accueil. Nous avons d'ailleurs pu voir qu'ils partageaient leurs nouvelles connaissances avec d'autres prisonniers ne faisant pas partie du cours de réinsertion. Ils leur ont notamment appris à réaliser un budget grâce aux exercices que nous avons réalisés lors de nos interventions et ont également partagé les documents informatifs que nous leur avons transmis.

Nous avons également eu des retours indiquant que de nombreux prisonniers souhaiteraient un cours pour apprendre à réaliser un budget, sans toutefois devoir participer toute l'année au cours de réinsertion. Ils trouvent que c'est également l'occasion de découvrir le coût de la vie en 2022, n'ayant pas accès à ce type d'informations en prison.

C'est d'ailleurs une source d'inquiétude qui était partagée par nombre d'entre eux ayant eu des



informations sur la flambée des coûts de l'énergie actuellement et de l'augmentation des prix dans les magasins alimentaires.

Le fait de nous rendre en milieu carcéral nous a également permis de réaliser plusieurs constats au sein de la prison que nous ignorions jusque-là. En effet, tous les prisonniers pensaient que tout le monde pouvait savoir qu'ils étaient désormais en prison, ce qui impliquait donc pour eux également que leur propriétaire, en cas de location d'habitation, était prévenu, mais aussi que leurs contrats d'énergie, de télécommunication, de contrats de crédits, etc.

étaient stoppés. Or, ce n'est absolument pas le cas, et les factures et les frais continuent à s'accumuler...et donc les dettes aussi. Cela signifie que s'ils ne font aucune démarche à leur entrée en prison pour stopper ces différents contrats ou si personne de leur entourage ne s'en occupe pour eux, ils risquent de devoir payer de lourdes dettes à leur sortie de prison, ce qui n'aide pas à leur réinsertion dans la société.

Une question en réflexion est donc de savoir comment nous pourrions les aider afin d'éviter cette situation de surendettement.

Animation extrascolaire

Durant cet été, le Covid s'étant quelque peu éloigné, l'équipe prévention du GAS a pu reposer son animation extrascolaire « Reconstruire notre terre », un grand jeu coopératif.

A travers plusieurs activités, les enfants sont invités à se poser des questions sur les thématiques abordées : la publicité, le budget, l'inclusion sociale et les économies d'énergie. Le but étant d'arriver à rendre les jeunes actifs

et ouverts d'esprit, afin qu'ils puissent réfléchir à leur propre mode de consommation et vivre une inclusion sociale plus juste et solidaire.

Nos animateurs se sont rendus dans pas moins de onze structures (192 enfants) proposant un accueil extrascolaire et ont remporté un beau succès non seulement auprès des enfants mais aussi auprès des animateurs des plaines.



« La guidance budgétaire pas à pas »: nouveau cycle de formations

Le Groupe Action Surendettement présente son nouveau manuel « La guidance budgétaire pas à pas », un outil réalisé par les quatre Centres de référence en médiation de dettes wallons (Créno, GILS, MEDENAM et le GAS).

Dans une volonté de permettre à chacun de se familiariser avec ce manuel et de pouvoir également échanger avec ses pairs sur la méthodologie de terrain, des formations sur l'utilisation de celui-ci sont proposées aux **médiateurs de dettes et aux assistants sociaux en charge de la gestion / guidance budgétaire** de la province du Luxembourg. Chaque participant recevra lors de cette formation un exemplaire du manuel.

La formation se déroulera sur deux journées, de 9h à 16h :

- **Les 17 et 24 novembre à la Maison de village de Martelange**
- **Les 29 novembre et 13 décembre, dans les locaux de l'AIS à Marche-en-Famenne**

La formation accueillera au minimum 4 participants et au maximum 10 participants. Les inscriptions doivent nous parvenir au **minimum 10 jours avant la formation**. Nous nous réservons le droit d'annuler une journée de formation si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

Pour chaque lieu, les inscriptions sont **limitées à 2 participants par service**. Cependant, si plus de personnes de votre service sont intéressées, nous vous invitons à le spécifier sur le bulletin d'inscription. Si le maximum de participants n'est pas atteint dans un groupe,



L'objectif de ce manuel est de permettre au travailleur social / médiateur de dettes débutant dans l'accompagnement budgétaire ou se questionnant sur sa pratique, d'aborder tout suivi avec méthode et

de se familiariser avec la guidance budgétaire au sens large (finalité, étapes du traitement de la demande, intervenants possibles, outils). Afin d'aider le travailleur social dans son cheminement, le manuel est agrémenté de conseils « psy ».

Une partie importante de cet ouvrage est consacrée à l'étude et l'analyse des postes du budget : comment amener le bénéficiaire à se questionner sur les montants nécessaires pour les différents postes, comment travailler avec lui tout en prenant en compte ses attentes, besoins et désirs.

nous pourrions permettre à ces personnes de participer à la formation.

Le coût de cette formation de 2 jours, qui comprend les frais de catering (boissons, sandwich) est de 10€/ personne. Cette formation est valorisable dans le cadre des subventions de la Région Wallonne pour les services de la médiation de dettes. Une attestation de participation sera remise au terme des 2 journées.

Si vous souhaitez participer à cette formation ou avoir de plus amples informations ou le PDF de ce manuel, n'hésitez pas à prendre contact au 063 60 20 86 ou par mail (info@gaslux.be).



**OPERATION MEBAR II (pour MEnage à
BAs Revenu) –
A partir du 13 juin 2022**

L'opération MEBAR est une mesure de la Région wallonne prévoyant l'octroi d'une subvention aux ménages à revenu modeste en vue de les aider à effectuer des travaux (détails voir ci-dessous) **visant l'amélioration des performances énergétiques de leur logement.**

PUBLIC & CRITERES

Les travaux doivent être réalisés dans le logement principal du demandeur¹ et **ses revenus² ne peuvent excéder les revenus d'intégration sociale (RIS) majorés de 30% nouveauté !** (MEBAR I : 20%) :

	Isolés	Ménages	Cohabitants
Plafonds	1479,36 € / mois	1999,27 € / mois	986,23 € / mois

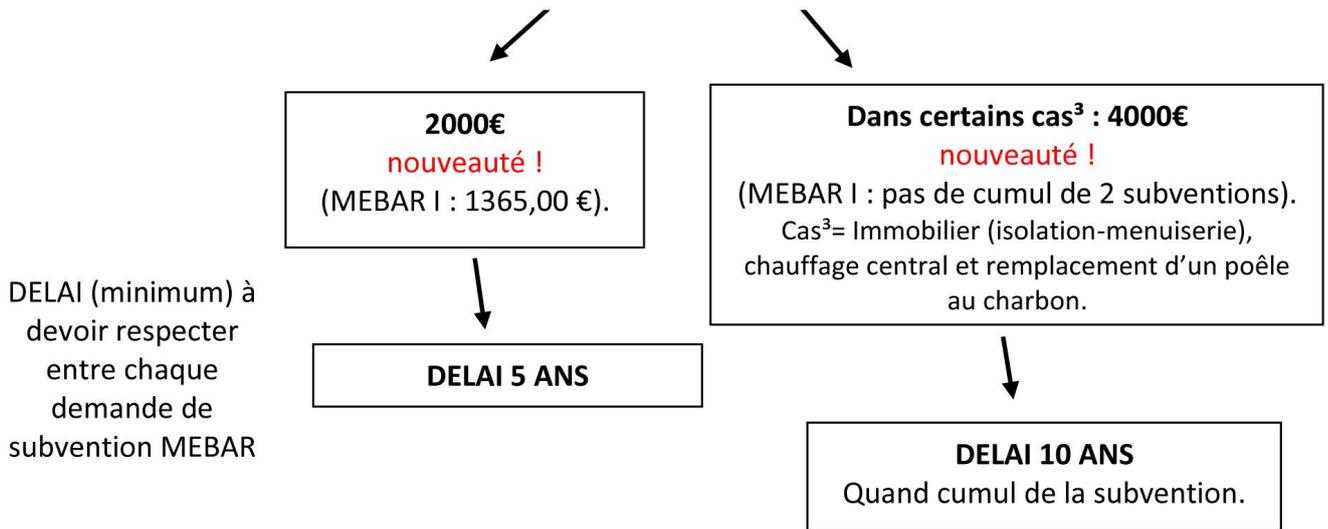
¹Demandeur = propriétaire ou locataire (avec accord au préalable du propriétaire si la nature des travaux l'exige (travaux immobiliers principalement)).

²Revenus = ensemble des moyens d'existence (sauf : allocations familiales, pensions alimentaires, revenus complémentaires immunisés, ...).



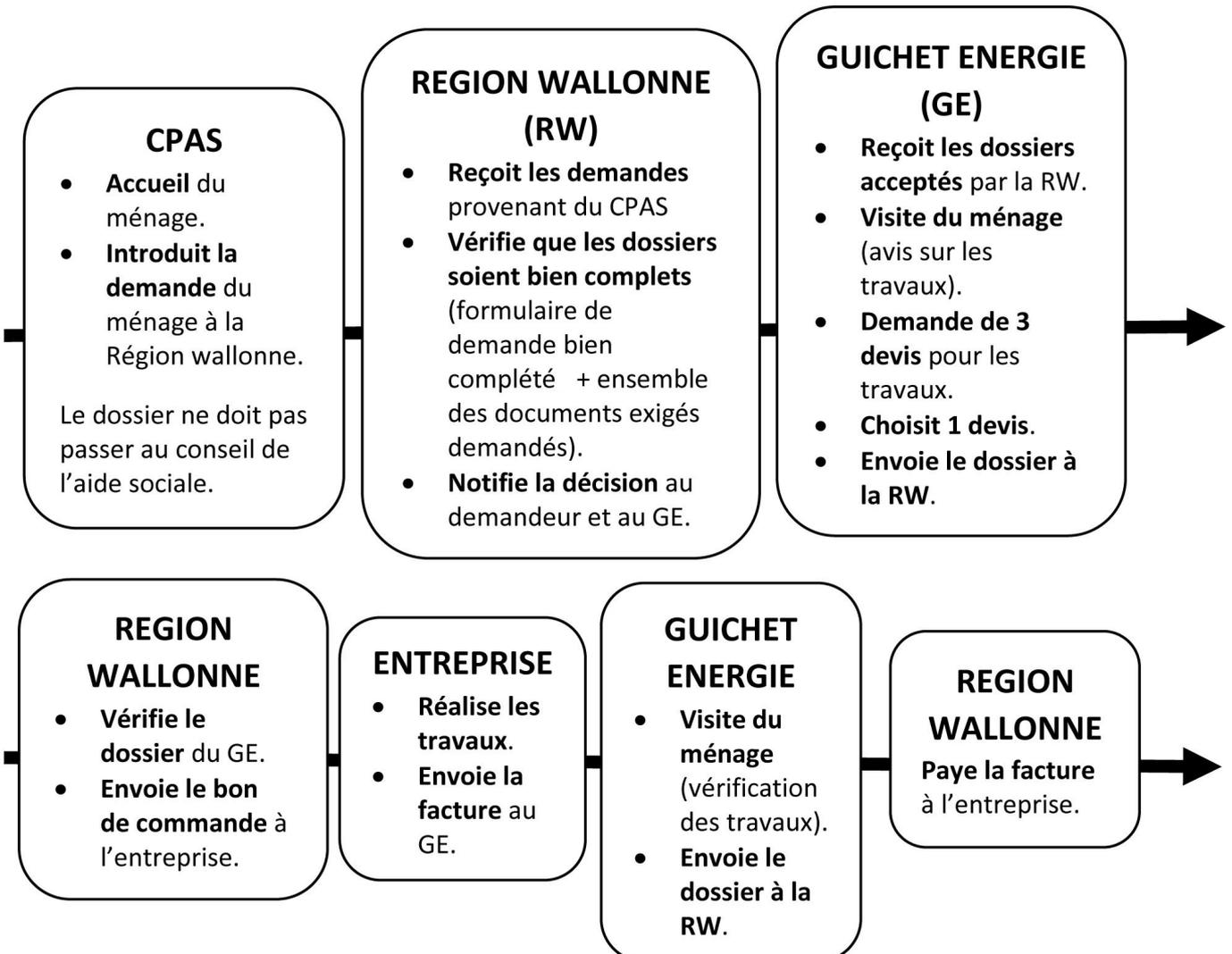
MONTANT DE LA SUBVENTION & DELAI

Le montant maximal de la subvention MEBAR II est de :



ETAPES DE TRAITEMENT DU DOSSIER

Pour obtenir la subvention MEBAR, le demandeur doit s'adresser au CPAS de sa commune. Le dossier sera traité par la Région wallonne en collaboration avec le Guichet Energie.



TRAVAUX AUTORISÉS⁴

Les travaux autorisés dans le cadre de la subvention MEBAR concernent 4 postes: Enveloppe (Isolation & Menuiserie) - Chauffage (Central & décentralisé) - Eau chaude sanitaire—Electricité.

ENVELOPPE	
Isolation	Toiture (toit ou combles) – Plafonds - Murs
Menuiserie	Fenêtres (châssis – vitrage – fenêtres) & Portes (extérieures – intérieures)
CHAUFFAGE	
Central	Remplacement (de la chaudière au gaz / au mazout - du brûleur) Contrôle et remise en état des chaudières (au gaz / au mazout) Régulation du système (thermostat à horloge programmable – vanne thermostatique) Isolation du circuit de distribution (d'eau chaude et de combustible) Ajout de radiateurs sur le circuit de chauffage central Gainage complet de la cheminée
Décentralisé (poêlerie)	Fourniture et placement d'un appareil décentralisé (au gaz / au mazout / au bois) Contrôle et remise en état de l'appareil décentralisé (au gaz / au mazout / au bois) Gainage complet de la cheminée
EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS)	Fourniture et placement de l'appareil d'ECS (chauffe-bain au gaz ou boiler électrique) Contrôle et remise en état de l'appareil d'ECS (chauffe-bain au gaz ou boiler électrique) Isolation des tuyauteries d'ECS
ELECTRICITE	Remplacement des radiateurs électriques convecteurs par des à accumulation Comptage de l'énergie électrique (les compteurs : bi-horaire, trihoraire, exclusif de nuit ou à prépaiement) + frais annexes (mise en conformité de l'installation).
AUTRES	« Tous travaux jugés nécessaires par le (la) consultant(e) du Guichet de l'énergie en fonction des cas particuliers pour autant qu'il s'agisse de l'accessoire d'un principal ci-avant repris dans la liste. »

⁴Cas particuliers : Pour les bénéficiaires d'un logement social (et seulement si le logement n'est pas équipé d'un système de chauffage central) ou les bénéficiaires d'un logement public ou les occupants d'une caravane ou d'un chalet situé dans un camping ou un parc résidentiel de week-end, les seuls travaux autorisés sont ceux concernant l'appareil décentralisé (poêlerie).

DOCUMENTS UTILES

Le formulaire à introduire & un flyer explicatif

<https://energie.wallonie.be/fr/obtenir-une-aide-en-tant-que-menage-a-bas-revenus.html?IDC=6369>

REGLEMENTATION

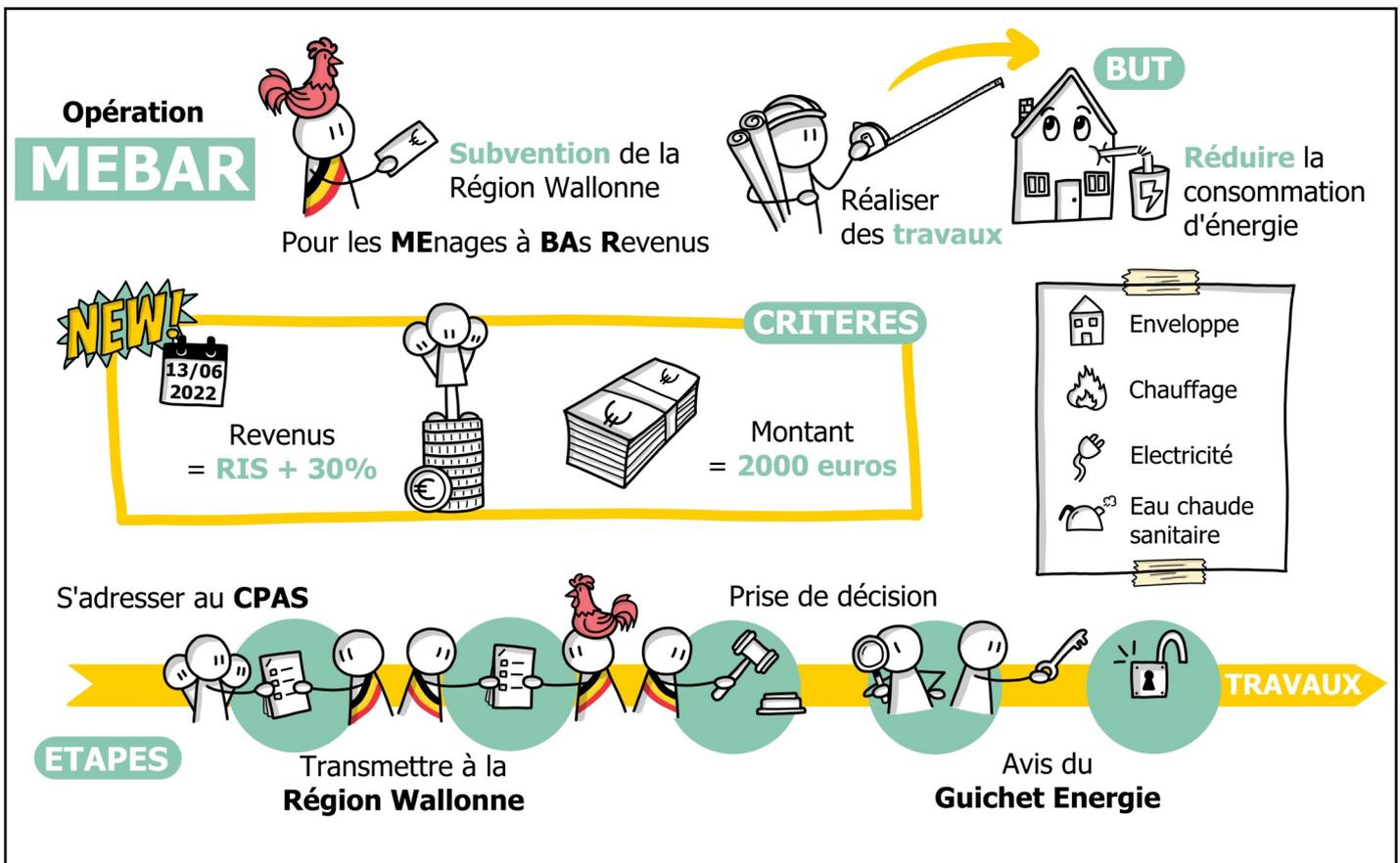
23 décembre 1998 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie

<https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/1998/12/23/1999027052/1999/04/01?doc=9107>

PERSONNES DE CONTACT

Service Public de Wallonie (SPW) – Territoire Logement Patrimoine Energie - Direction des Bâtiments Durables - Subvention MEBAR : Mesdames WANLIN Dominique (081/48 64 14 - dominique.wanlin@spw.wallonie.be) et CLESEUR Sophie (081/48 63 97 - sophie.cleueur@spw.wallonie.be).

PETIT TABLEAU RÉCAPITULATIF



Nouveau président!

Suite au départ de Madame Marie-Jeanne Loret, un nouveau président a été nommé officiellement lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 28 juin dernier.

C'est Monsieur Jean-Louis Schaeck (CPAS de Martelange) qui endossera désormais ce rôle au sein du GAS. Il sera accompagné de Monsieur Georges Moris (CPAS de Habay), 1er Vice-Président et de Madame Christiane Daeleman (CPAS de Saint-Léger), 2ème Vice-Présidente! A eux trois, ils forment le bureau exécutif. Nous leur souhaitons bon travail!



matériel. De plus, est-ce que la frénésie de votre enfant pour son personnage préféré durera toute l'année scolaire ? Pourquoi ne pas proposer à vos enfants d'acheter une farde classique et de la décorer eux-mêmes avec des images et/ou des autocollants de leur personnage favori ?



Si cela est possible pour vous, prévoyez de faire ces achats avant la rentrée pour profiter des prix plus bas proposés en été et, voire, des soldes. De plus, en vous y prenant tôt, vous aurez plus le temps de comparer les prix et vous aurez plus de choix face aux rayons vides de septembre. Un autre avantage de s'y prendre à l'avance est que cela vous permettra d'étaler vos dépenses sur une plus longue période, ce qui sera peut-être plus agréable pour votre portefeuille.

N'hésitez pas non plus à budgétiser vos achats. Octroyez-vous une certaine somme d'argent à dépenser et essayez de vous y tenir. Vous pouvez d'ailleurs le faire avec vos enfants, pour qu'ils puissent se rendre compte du prix du matériel scolaire.

Faire ses collations soi-même

Une astuce pour faire des économies tout au long de l'année scolaire est de faire les collations des enfants soi-même. Certes, cela demande un peu d'organisation mais au moins vous connaîtrez tous les ingrédients des

collations de vos enfants. Vous pouvez aussi les emballer dans des « beewrap » (tissu enduit de cire d'abeille) ou les mettre dans une boîte à tartines plutôt que dans des emballages en plastique à usage unique. De plus, pourquoi ne pas investir dans une gourde ? Cela vous évitera d'acheter des bouteilles d'eau et de porter ces packs souvent bien lourds.

Vous pouvez commencer par des choses simples et rapides comme des sablés et de la pâte à tartiner choco-noisette maison par exemple. Voici deux propositions de recette :

Pâte à tartiner choco noisette :

Ingrédients pour +/- 500g de pâte à tartiner

160 g de chocolat noir (ou au lait selon sa préférence)

100 g de beurre

200 ml de lait concentré sucré

35 g de purée de noisette ou de poudre de noisette (ou + selon votre goût)

Faites fondre le chocolat avec le beurre et bien mélanger jusqu'à obtenir un résultat homogène.

Coupez le feu et ajoutez le lait concentré sucré. Ajoutez ensuite la purée ou la poudre de noisette et mélangez bien.

Remplissez le pot préalablement stérilisé (pour une meilleure conservation).

La pâte à tartiner ouverte se conserve à température ambiante.



Sablés :
Ingrédients pour +/- 50 sablés

120 g de sucre

1 sachet de sucre vanillé

250 g de farine

125 g de beurre

1 œuf

Cassez l'œuf dans un saladier et ajoutez le sucre et le sucre vanillé ainsi qu'une pincée de sel.

Ajoutez ensuite la farine, puis mélangez avec vos doigts.

Ajoutez le beurre tendre coupé en petits morceaux et pétrissez pour obtenir une pâte homogène. Transformez-la ensuite en boule en la lançant d'une main à l'autre.

Laissez reposer la pâte 15 min au frigo et préchauffez le four à 180°.

Étalez la pâte pour qu'elle fasse environ 5 mm d'épaisseur. Découpez les formes que vous souhaitez à l'aide d'un couteau, d'un emporte-pièce ou d'un verre.

Posez ces formes sur une plaque recouverte de papier sulfurisé et enfournez pendant 20min.

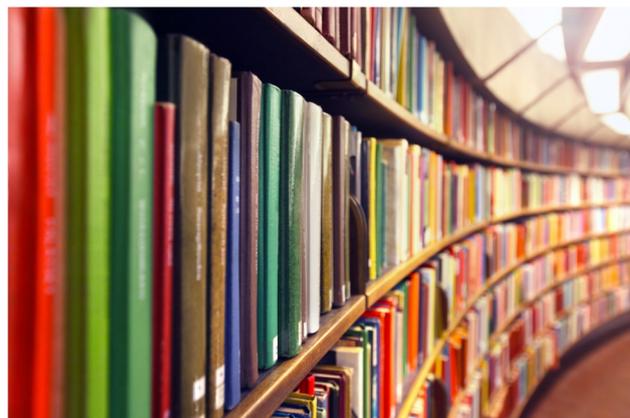
Le + : tartinez un sablé de votre pâte choco-noisette maison et collez en un autre par-dessus et vous obtiendrez les fameux biscuits de son altesse.


Il existe aussi...

Certains CPAS proposent des « packs de rentrée » constitués de stylos bille, crayons, farde, bloc de papier, plumier et parfois même sac à dos. Généralement, les packs sont disponibles sur inscription. Renseignez-vous auprès du CPAS de votre commune.

Certaines caisses d'allocations familiales proposent des aides supplémentaires pour faire face aux dépenses de la rentrée scolaire. Questionnez directement votre caisse d'allocations à ce sujet.

Si vos enfants ont une liste de livres à devoir se procurer, vous pouvez vous tourner vers une bibliothèque pour éviter de les acheter et de les voir s'entasser dans la bibliothèque.



Et finalement, certaines écoles proposent aux parents des achats groupés pour faire face à toutes ces dépenses. Si ce n'est pas le cas dans celle de vos enfants, pourquoi ne pas tenter de leur souffler l'idée ?

Un dernier bon plan : si vous êtes proche de la frontière française, profitez-en pour vous procurer du matériel neuf dans les grandes surfaces là-bas, les prix y sont généralement plus bas.

En bref...

◀ **Changement chez les créanciers :**

- La compagnie d'assurances « La Bâloise » a absorbé la société « Fidea » en mai 2020 et a donc repris toutes ses activités.
- Lampiris s'appelle dorénavant « TotalEnergies Gas & Power ».

◀ **HDJ LUX rejoint l'étude LAPRAILLE ET ASSOCIES.** Nous avons récemment été informés de l'intégration de l'étude HDJ Lux au sein de l'étude Lapraille. Les huissiers Mignon, Jentgès et Graas restent en charge de leurs dossiers et conservent leurs adresses mail et peuvent toujours être joints aux mêmes numéros de téléphone.

◀ **Changements d'adresses :**

EOS Aremas S.A.
Montagne du Parc, 8G
B-1000 Bruxelles

Alpha Crédit (à partir du 1er juin)
Montagne du Parc, 8C
B-1000 Bruxelles

◀ **ESSENT REPRIS PAR LUMINUS ?**

Essent a décidé d'arrêter de fournir de l'énergie dans notre pays et a choisi Luminus pour approvisionner ses clients à l'avenir, pourtant la SA Essent Belgium existe toujours.

Il restait cependant un doute quant aux dettes antérieures à ce transfert. Restaient-elles chez Essent ou bien ont-elles été transférées chez Luminus également ? Les courriers adressés à ESSENT nous revenaient alors nous avons contacté Luminus.

Voici la réponse :

- Les dossiers ESSENT qui étaient déjà gérés par CONTENTIA (ou autre) restent chez CONTENTIA.
- Les créances qui étaient encore gérées par ESSENT ont été transmises à LUMINUS.

Contact

LA GASSETTE EST UNE PUBLICATION DU
GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

Editeur responsable :

GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

Illustrations

@ canva.com

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

Service juridique :

Tous les jours ouvrables de 9h à 12h par téléphone
ou tous les jours par fax, par mail :

francoise.collin@gaslux.be

marie-noelle.plumb@gaslux.be

amandine.hubert@gaslux.be

Service d'appui aux médiateurs :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou par mail :

francoise.collin@gaslux.be ou **delphine.incoule@gaslux.be**

Service prévention :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou par mail:

prevention@gaslux.be

**LE GROUPE ACTION SURENDETTEMENT
EST SOUTENU PAR :**

GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

Grand-Rue, 4 / B-6630 Martelange

Tél: + 32 (0)63 60 20 86

Fax: +32 (0)63 43 49 25

E-mail: info@gaslux.be

www.gaslux.be



Wallonie

Ministre de la Santé
et de l'Action Sociale



Service provincial Social & Santé
Province de Luxembourg



Centres Publics d'Action Sociale
de la Province de Luxembourg